

Enquête de terrain en politiques urbaines

**ECTS** : 9

**Description du contenu de l'enseignement :**

Les études de cas sont réalisées en demi-groupes, chacun sous la responsabilité d'un enseignant du M2 PUGT. Elles s'effectuent dans le prolongement des diagnostics territoriaux réalisés par les étudiants et permettent de traiter une thématique en lien direct avec les territoires préalablement étudiés. Les études de cas conduisent les étudiant.e.s à analyser concrètement la mise en pratique de dispositifs d'action publique dans le domaine des politiques urbaines, la conception et la mise en oeuvre de projets d'aménagement urbain ainsi que l'organisation et le fonctionnement du ou des territoires étudiés.

**Compétence à acquérir :**

Capacité à mobiliser les méthodes des sciences sociales (statistiques, observations, entretiens) et des méthodes cartographiques pour mener une étude thématique liée à un ou plusieurs territoires particuliers.

**Mode de contrôle des connaissances :**

L'évaluation porte sur la réalisation d'une étude collective et sur l'implication individuelle de chacun des étudiants.

**Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL** - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16